

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTS-DE-SEINE

N° Spécial

15 avril 2020

# PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

# $N^{\circ}$ Spécial DDFIP du 15 avril 2020

### **SOMMAIRE**

Arrêtés	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTS-DE- SEINE	Page
N° 2020-019	14 avril 2020	Arrêté DDFIP n°2020-019 du 14 avril 2020 relatif à la fermeture exceptionnelle au public des services de publicité foncière et des services de publicité foncière et de l'enregistrement de la Direction départementale des Hauts-de-Seine	3

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DDFIP n°2020-019 du 14 avril 2020 relatif à la fermeture exceptionnelle au public des services de publicité foncière et des services de publicité foncière et de l'enregistrement de la Direction départementale des Hauts-de-Seine

#### La Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI 2019-46 du 2 septembre 2019 portant délégation de signature à Madame Maïté GABET, directrice départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine, en matière de régime d'ouverture au public et de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

#### **ARRETE:**

#### Article 1er:

Les services de la publicité foncière de NANTERRE 1, NANTERRE 2 et VANVES 1 et les services de la publicité foncière et de l'enregistrement de NANTERRE 3 et VANVES 2 seront fermés au public à titre exceptionnel du 16 avril 2020 au 8 mai 2020 inclus.

#### Article 2:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visé à l'article 1<sup>er</sup>.

Maïté GABET Administratrice générale des finances publiques

#### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

#### $\mathbf{DU}$

#### PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

#### PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination Interministérielle

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

## PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: <u>courrier@hauts-de-seine.gouv.fr</u> Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/